

VILLE DE DECAZEVILLE - AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL n° 503/2016 - MANIFESTATION TELETHON ROLLER HOCKEY REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Decazeville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L2213-1 et suivants,

VU le Code Pénal en son article 610-5° et suivants,

VU le Code de la route en son article R.411-8°,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre toutes mesures de sécurité et à la demande présentée par l'Amicale du Roller Hockey pour l'organisation d'une manifestation dans le cadre du Téléthon 2016 le vendredi 4 novembre 2016,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame TEULIER Christine, Présidente de l'Amicale du Roller Hockey, est autorisée à organiser, le vendredi 4 novembre 2016, zone du centre une animation sur route au profil du Téléthon de 18h à 22h.

ARTICLE 2 : Circuit emprunté par l'ensemble des participants :

Départ du Laminoir 2, ensuite zone du centre via la maison de santé, l'ASPIBD,
Bourgeois, le cinéma.
Arrivée : Laminoir 2

ARTICLE 3 : La circulation des véhicules sera interdite (sauf service de Police) sur la totalité du circuit emprunté.

ARTICLE 4 : La signalisation routière réglementaire devra être mise en place par les organisateurs de la manifestation (barrière au carrefour – sens interdit – déviation – attention téléthon...) et enlevée par leurs soins à l'issue de la manifestation.

ARTICLE 5 : Des signaleurs seront mis en place aux fermetures de rues et intersections.

ARTICLE 6 : Les Services Technique Municipaux,
Le Commandant de Police Nationale,
La Police Municipale,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Decazeville, le 25 octobre 2016
Le Maire,
François MARTY

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

